

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 14 septembre 2012**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°19**

**DÉCISION N° 0-14621-2012/DEF/EMM/ROJ**

portant création de la formation « groupe de renfort arrière (Reachback ou RB) et structure de pré-embarquement des frégates multi-missions » à Brest.

*Du 26 juillet 2012*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

**DÉCISION N° 0-14621-2012/DEF/EMM/ROJ portant création de la formation « groupe de renfort arrière (Reachback ou RB) et structure de pré-embarquement des frégates multi-missions » à Brest.**

*Du 26 juillet 2012*

NOR D E F B 1 2 5 1 4 4 9 S

---

*Classement dans l'édition méthodique* : BOEM 113.5

*Référence de publication* : BOC N°40 du 14 septembre 2012, texte 19.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 modifié, fixant au sein de la marine nationale la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 relative aux attributions en matière de décisions relatives aux formations de la marine et en matière d'instructions d'organisation ;

Vu l'instruction n° 26/DEF/EMM/PL/ORA du 27 juillet 2006 modifiée, relative aux missions et organisation de la force d'action navale,

Décide :

Article premier.

**Préambule.**

Le groupe de renfort arrière (Reachback ou RB) et structure de pré-embarquement (SPE) des frégates multi-missions (RB SPE) est créé à Brest à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Formation relevant de la force d'action navale, elle a pour mission de former et d'entraîner le personnel destiné aux frégates multi-missions (FREMM) et de renforcer les équipages affectés.

Article 2.

**Organisation.**

Le chef du RB SPE est un officier supérieur de la marine, placé sous l'autorité de l'officier général, adjoint pour le commandement organique à Brest (ALFAN/BREST). Commandant de formation administrative, il est autorité militaire de premier niveau, en application de l'arrêté de référence.

Le RB SPE est soutenu par la base de défense de Brest-Lorient.

L'organisation et le fonctionnement du RB SPE font l'objet d'une instruction de l'amiral commandant la force d'action navale.

Article 3.

**Automatisation.**

Clair libellé de la formation : REACHBACK SPE FREMM BREST.

Code d'identification : 08K2000.

Implantation géographique : BREST.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,*

Olivier LAJOUS.